



**CAPD**

**du 22 janvier 2016**

### *Section de la Lozère*

Avant d'entamer l'ordre du jour de cette CAPD, le **SE-UNSA** souhaite revenir sur l'année 2015 qui a commencé dans l'horreur du carnage perpétré contre les journalistes de Charlie Hebdo, contre la liberté d'expression. C'est ensuite la communauté juive qui a été ciblée avec l'attentat de l'Hyper Casher... Et puis le temps s'est arrêté le 13 novembre... Au total, en 2015, ce sont plus de 500 personnes innocentes qui ont été tuées ou blessées par les balles de terroristes. Des intégristes religieux animés par la volonté de faire voler en éclats la République Française, démocratique et laïque, en raison des valeurs qu'elle incarne et défend.

Comme toujours, ces actes violents éveillent en chacun d'entre nous, des sentiments complexes et contradictoires : la peur, la compassion, le chagrin, et en même temps la colère, voire la haine, ...

Face à cela, nous pensons que l'Ecole de la République doit montrer à ses élèves, ces citoyens en devenir, le chemin de la raison, de la responsabilité. Leur apprendre qu'il faut maîtriser nos pulsions, notre rage contre cet ennemi barbare.

Il faut donc, à notre niveau, lutter contre les raccourcis, contre la stigmatisation d'un groupe ou d'une communauté. Il faut aider nos élèves à vivre ensemble, malgré nos différences, ou plutôt parce que notre diversité fait notre richesse, et à devenir des individus capables de forger leur libre arbitre. Chaque jour, dans leur école, les enseignants s'efforcent de mener à bien cette mission, avec leurs moyens, leurs outils. Mais les équipes doivent être soutenues dans cette lutte quotidienne contre la violence et l'exclusion, et contre les manquements aux principes de laïcité. Les Personnels doivent être accompagnés et formés. Faire vivre les valeurs de la République, la Liberté, l'Egalité, la Fraternité et la Laïcité, ne s'improvise pas, alors qu'elles n'ont jamais été aussi menacées.

Nos institutions doivent aussi prendre leurs responsabilités dans un contexte d'Etat d'urgence. Les mesures demandées par notre hiérarchie et les délais impartis font courir le risque d'y répondre administrativement, en ratant l'objectif d'une construction d'une culture partagée de la sécurité, qui doit avant tout rassurer et protéger.

Le **Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)** ne doit pas se résumer à un dossier administratif à compléter dans la précipitation. Il doit amener l'ensemble de la communauté éducative à construire ou consolider des conduites visant à protéger et à réagir de façon adaptée. Ces PPMS doivent intégrer les temps périscolaires et leurs Personnels. Chaque collectivité doit être partie prenante et s'impliquer pleinement en coordonnant son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Les difficultés des équipes ne sauraient être ignorées ou éludées. On ne peut indéfiniment charger la barque des directeurs d'école, sans courir le risque de la rupture ...

A ce sujet, la réflexion menée localement lors des Groupes de Travail sur la simplification des tâches des directeurs d'école n'a été, pour le **SE-UNSA**, que très superficielle. Autant dire que la montagne a accouché d'une souris. Et cela laisse mal augurer de ce que pourrait être le protocole académique, si protocole il y a ... Certes, il y a des départements où la concertation n'a même pas eu lieu, mais cela ne saurait nous satisfaire.

.../...

Le **SE-UNSA** ne baissera pas les bras, ni sur ce dossier, ni sur d'autres, comme la formation initiale et continue, l'évaluation des enseignants, les décharges des Directrices et Directeurs d'école, l'évolution des ratios de la Hors-Classe et le montant de l'ISAE, ...

Sur ce dernier point, la pétition rédigée par notre organisation a recueilli plus de 53 000 signatures. Elles ont été déposées à l'Elysée le 9 décembre dernier. Dans un courrier que Mme la Ministre nous a adressé le 18 janvier, elle confirme que la revalorisation de l'ISAE serait traitée dans le cadre des négociations en lien avec l'accord « **Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations** » (**PPCR**). Dont acte.

En conclusion, et avant d'étudier les points prévus à l'ordre du jour de cette commission, dont le mouvement interdépartemental, nous souhaitons rappeler que nos trois organisations syndicales ont envoyé, en mai 2015, un courrier unitaire demandant l'ouverture de discussions « *dans le cadre de la CAPN afin de revoir la note de service sur la mobilité de 2008 qui cadre la procédure de mutation des enseignants des écoles* ». Cette lettre étant restée sans suite, nous venons d'intervenir au niveau national pour exiger une réponse.

Alors que vont se tenir les réunions sur la carte scolaire, il nous semble important de réaffirmer que le dialogue social ne se décrète pas, il se construit un peu chaque jour ...

